

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/07/2021

Délibération N° 2021 - 27 : Ecole – appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué 07 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louisette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle, DUSSERT Cédric

Étaient absents et excusés : PISTOLET William

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles. Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires du plan de relance, la subvention de l'État couvre :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, 70% de la dépense pour un montant subventionnable maximum de 7 000 € ;
- Pour les services et ressources numériques, 50% de la dépense pour un montant maximum subventionnable de 480 €

Le reste est à charge de la commune.

Le dossier déposé le 30 mars 2021 a été retenu dès la première vague de sélection publiée le 28 mai 2021.

Le coût pour l'école primaire du Freney d'Oisans s'élève à 8 524€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

